

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2021</p>

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christine RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 02 novembre 2021

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Adjoint ; Thierry MOREAU, Joël FROGET, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAËS, Karine LAUNAY, Graziella LEBEAU, Wesley BOISARD, Conseillers Municipaux.

Excusé : Julien MICHELY qui a donné pouvoir à Christine RICHARD.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Erwan CARAËS.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Décision modificative n°1
2. Délibération école de Huillé-Lézigné
3. Tarif repas des aînés pour les moins de 65 ans
4. Arrêté limitation de vitesse
5. Reprise du commerce
6. Vente ancienne table de conseil et chaises
7. Questions diverses

DCM2021/43 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Sur proposition de Christine RICHARD, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7391171 : Dégrèv. taxe foncière sur propr.		12,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		12,00 €
D 020 : Dépenses imprévues Invest	760,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	760,00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	12,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	12,00 €	
D 023 : Virement section investissement	2 010,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	2 010,00 €	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		2 010,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		2 010,00 €
D 275 : Dépôts et cautions versées		760,00 €
TOTAL D 27 : Autres immos financières		760,00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	2 010,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	2 010,00 €	
R 2804172 : EPL : Bâtiments et installation		2 010,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		2 010,00 €

DCM2021/44 – DÉLIBÉRATION ÉCOLE HUILLÉ-LÉZIGNÉ

La commune de Huillé-Lézigné a décidé par délibération du 07/09/2021 :

- De fixer le coût par élève à 734,49 € pour un maternelle et 497,95 € pour un primaire pour Baracé,
- De fixer la participation financière pour Baracé à 3 958,73 € (2 maternelles et 5 primaires) pour l'année 2019-2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise la commune de Huillé-Lézigné à émettre un titre de recette à l'encontre de la commune de Baracé pour un montant de 3 958,73 €.

Il accepte également que soit émis un titre de recette à notre encontre de 40 € par élève soit 280 € pour les fournitures scolaires.

DCM2021/45 – TARIF REPAS DES AÎNÉS POUR LES MOINS DE 65 ANS

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide que la participation des conjoints de moins de 65 ans au repas des aînés sera de 29 €.

DCM2021/46 – ARRÊTÉ LIMITATION DE VITESSE

Pour faire suite à différentes sollicitations et par mesure de sécurité, Madame le Maire propose de limiter la vitesse à 30 km/heure :

- Chemin des Tonnelles pour sécuriser les déplacements des résidents de la Maison Perce-Neige,
- Chemin du Bois aux Proux pour sécuriser l'activité équine,
- Chemin des Grands Champs au niveau des ralentisseurs.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Madame le Maire ou à défaut ses Adjointes à signer les arrêtés correspondants.

DCM2021/47 – REPRISE DU COMMERCE

Madame Ludivine LE FRANC cède son fonds de commerce « Chez Lulu » à Monsieur Hervé MULLER et Madame Valérie BOURSIER.

Pour permettre la reprise du commerce, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte Monsieur Hervé MULLER et Madame Valérie BOURSIER comme nouveaux locataires moyennant un loyer de 400 € à compter du 1^{er} janvier 2022 et autorise Madame le Maire ou à défaut ses Adjointes à signer le bail à intervenir chez Maître Sandrine MARADAN, notaire à DURTAL.
- Décide de consentir un prêt à usage purement gracieux au profit de Monsieur Hervé MULLER et Madame Valérie BOURSIER portant sur la licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IV^{ème} catégorie, appartenant à la commune, et autorise Madame le Maire ou à défaut ses Adjointes à signer l'acte chez Maître Sandrine MARADAN, notaire à Durtal.

DCM2021/48 – VENTE ANCIENNE TABLE DE CONSEIL ET CHAISES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de vendre l'ancienne table de conseil avec 12 chaises pour un montant de 650 € à l'Agence WEST EURO BIKES de Savenay, représentée par Monsieur William LAHAYE.

QUESTIONS DIVERSES

1. COMMISSIONS CCALS :

■ **Conseil Communautaire** :

- 2 emplacements de terrains ont été définis pour l'accueil des gens du voyage, l'un à Tiercé et l'autre à Durtal suivant accord des différents conseils municipaux.
- Mise en place de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- Suppression de l'exonération de 2 ans de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

■ **Tourisme/culture** :

- La CCALS réfléchit toujours à une solution pour le Bac de Prignes.

■ **Patrimoine** : présentation de l'inventaire du petit patrimoine, il peut être complété en cas d'oubli.

2. COMMISSIONS COMMUNALES :

■ **Voirie** : la commission voirie va devoir se réunir avant la fin de l'année pour prévoir les travaux 2022. Concernant, les travaux 2021, 3 entreprises (COLAS, DURAND et JUGÉ) ont été consultées dans le cadre des marchés subséquents, l'entreprise retenue sera prévenue d'ici une semaine.

■ **Commission Jeunesse** : la première réunion du conseil municipal des jeunes s'est tenue le 2 novembre. Ils ont abordé divers sujets (compte-rendu CMJ du 02/11) et souhaiteraient participer aux sorties vélos des conseillers municipaux adultes.

La soirée qui était prévue à l'Espace Jeunes a été annulée faute de participants. Des incivilités ont été constatées à l'Espace Jeunes le mercredi 27 octobre.

■ **Cadre de vie** :

- Il est proposé de mettre un sapin d'au moins 3,50 m à côté de l'église.
- Prévoir de détruire le mur du parking à côté de la mairie.

- Prévoir des pots de fleurs pour délimiter la citerne de gaz.
 - Voir pour augmenter le tarif de l'emplacement de l'aire de camping-car et se renseigner du coût pour l'installation d'une borne de paiement.
 - Les emplacements du Marché restent gratuits pour le moment.
 - Réfléchir à l'aménagement du rond-point du lotissement Les Fresnières.
 - Installation d'un abri bus au niveau du banc à côté de l'église.
 - La commission souhaiterait que soit organisée une fête de village avec toutes les Associations.
 - L'éclairage extérieur de la salle est à revoir.
3. Terrain multisports : Pose de la clôture et engazonnement terminés, il reste la plantation des arbres et la mise en place des bordures.
 4. Espace Lino Ventura : une fuite d'eau a été constatée dans les toilettes au niveau du tuyau qui alimente l'eau chaude de la salle des Associations. Elle a été réparée provisoirement. Le devis de l'entreprise ATEBI pour la réparation définitive s'élève à 714,24 € TTC.
 5. Madame le Maire propose de prévoir un emprunt pour les nouveaux projets.
 6. La borne APIVET a été déplacée de la salle pour être installée sur le parking face au cimetière.
 7. La désherbeuse est arrivée.
 8. Pour faire suite à la dernière tempête, plusieurs arbres sont tombés au Bois aux Proux et chez Madame PLAS, route de Prignes. Madame le Maire demande aux conseillers si certains sont volontaires pour faire le bois.
 9. Lors d'une réunion avec les Maires Ruraux de Maine et Loire, Madame le Maire a eu une présentation sur la vidéo protection et elle organisera prochainement une rencontre avec l'entreprise pour avoir différents devis.
 10. Madame Christine RICHARD et Madame Tania LANGLAIS se rendront au congrès des Maires du 16 au 18 novembre.
 11. Depuis le 1^{er} novembre, le port du masque et une distanciation de 1 mètre entre les personnes est obligatoire dans les ERP de type L jusqu'au 30 novembre.
 12. Le rendez-vous pour la commémoration de l'armistice du 11 novembre est prévu à 11h au cimetière communal.
 13. La rencontre avec la CCALS se tiendra le lundi 29 novembre à 19h30 à la Mairie de BARACÉ.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 h 35.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.